



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

ASH/18-798-5 du 03/12/2018

## RESEAU ACADEMIQUE DES PROFESSEURS-RESSOURCES POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Références : Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art.37) - Circulaire n°2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Destinataires : Établissements publics du 2nd degré - IA-DASEN - Inspecteurs du 2nd degré et ASH

Dossier suivi par : Mme MALLURET - conseillère technique de région académique ASH - Mme TILLET - chargée de mission ASH - coordinatrice du RAPR - Tel : 04 42 95 29 46

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le code de l'éducation, le principe d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'école inclusive, juste et exigeante, nécessite d'être attentif à chaque parcours et de répondre le mieux possible aux besoins particuliers de chaque élève. S'appuyant sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, cette exigence conduit à une évolution des pratiques enseignantes à l'éducation inclusive. Les nombreuses actions de formation pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers inscrites chaque année au plan académique de formation ainsi que la nouvelle formation professionnelle spécialisée préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) contribuent à la professionnalisation des professeurs dans la prise en compte des besoins particuliers des élèves.

Afin de répondre aux besoins d'accompagnement des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré des collèges et lycées dans la construction personnalisée des adaptations et aménagements pédagogiques, un réseau académique de professeurs-ressources a été créé en 2016-2017. Près de 90% des réseaux bénéficient d'ores et déjà de cet accompagnement.

De par leur proximité et leur flexibilité, ces professeurs-ressources spécialisés assurent des missions de conseil et d'accompagnement pédagogique au sein des établissements d'un réseau. Ils sauront communiquer pour faire connaître ce dispositif auprès des chefs d'établissements et apporter aides et conseils (construction des adaptations et aménagements pédagogiques d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), mise en œuvre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), usage du numérique inclusif... ) aux professeurs intéressés. Les démarches sont facilitées : tout au long de l'année, il est possible d'envoyer une demande par mél à la coordonnatrice du réseau académique de professeur-ressource (RAPR) : [coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr](mailto:coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr)

Toute demande adressée à la coordonnatrice du RAPR fera ensuite l'objet de l'élaboration conjointe d'une fiche d'accompagnement. Celle-ci sera adressée au chef d'établissement afin que l'intervention sollicitée soit rapidement proposée auprès d'un ou plusieurs professeurs de l'établissement.

Vous trouverez ci-joint **une plaquette d'information** ainsi qu'une affiche pour la salle de professeurs qui précisent les modalités de mise en œuvre.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## Accompagnement pour une école inclusive

Je souhaite :

Je m'adresse  
au :

Une réponse  
spécifique

**PFA** Professeur  
Formateur  
académique

Une action  
de formation

**GAEP** Groupe  
académique pour  
la scolarisation  
des EBEP

Une réponse  
de proximité

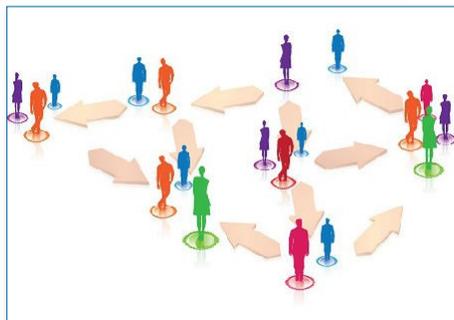
**PR**  
Professeur  
ressource

Un  
interlocuteur  
privilegié

**Référent**  
d'établissement

## Sigles de l'école inclusive

2 CA-SH	Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
ASH	Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap
CAPPEI	Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
EBEP	Élève à besoins éducatifs particuliers
EREA	Établissement régional des enseignements adaptés
PAP	Plan d'accompagnement personnalisé
PFRA	Professeur-formateur-ressources-académique
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
PR	Professeur-ressources
RAPR	Réseau académique des professeurs-ressources
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
TED	Troubles du spectre autistique
TFA	Troubles de la fonction auditive
TFV	Troubles de la fonction visuelle
TSLA	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages



Scolarisation des élèves à  
besoins éducatifs particuliers  
dans le second degré



**Réseau académique  
des professeurs-  
ressources**



**Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Mission de région académique pour la scolarisation  
des élèves à besoins éducatifs particuliers

[charge.mission.ash@ac-aix-marseille.fr](mailto:charge.mission.ash@ac-aix-marseille.fr)

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

**Permettre aux équipes de rencontrer un acteur de terrain**, spécialiste de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

**Conseiller, accompagner les enseignants** pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :

- Adaptations et aménagements pédagogiques : mise en œuvre des PAP et PPS
- Aides méthodologiques
- Aménagements des examens

**Sensibiliser les enseignants** aux situations de handicap et leur permettre de travailler avec des outils d'adaptation



Construire l'École inclusive  
Loi pour la refondation de l'école de la République  
8 juillet 2013

## Comment intervenons-nous ?

En apportant une réponse de proximité rapide et souple aux besoins des enseignants

### De l'expression des besoins....

.... à la réponse.

L'enseignant ou l'équipe

- Sollicite la coordonnatrice du RAPR  
coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr

La coordonnatrice du RAPR

- Sollicite le professeur-ressource

L'enseignant ou l'équipe et le PR

- Complètent la fiche d'accompagnement
- Transmettent la fiche de liaison au chef d'établissement et à la coordonnatrice



## Qui sommes-nous ?

Une équipe de professeurs du premier ou second degré, titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPPEI ou 2 CA-SH)

Des enseignants en poste dans des collèges, SEGPA, lycées, lycées professionnels, EREA...

### Réseaux établissements - Aix Marseille

Les Écrins	05	La Crau	13
Porte des Alpes	05	La Côte Bleue	13
Bléone-Durance	04	La Nerthe	13
Giono	04	Sainte Victoire	13
Ventoux	84	Le Garlaban	13
Avignon	84	Marseille Madrague	13
Le Luberon	84	Marseille étoile	13
Haut Vaucluse	84	Marseille Collines	13
Camargue	13	Marseille Vieux Port	13
Salon	13	Marseille Huveaune	13
		Marseille Calanques	13

### Bassins de formation - Nice

Antibes - Valbonne	06	Brignoles	83
Cannes - Grasse	06	Draguignan	83
Menton - Roya	06	Fréjus — St Raphaël	83
Nice - Cagnes/Mer	06	Hyères	83
Nice Est	06	La Seyne/Mer	83
Nice Trois Vallées	06	Toulon	83

# RAPR

## RÉSEAU ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS-RESSOURCE

Réponse de proximité rapide et souple aux besoins des enseignants

### OBJECTIFS

Conseiller, accompagner les enseignants pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Aides méthodologiques
- Adaptations et aménagements pédagogiques  
→ mise en œuvre des PAP et PPS
- Aménagements des examens

Sensibiliser les enseignants aux situations de handicap et leur permettre de travailler avec des outils d'adaptation.

Permettre aux équipes de rencontrer un acteur de terrain, spécialiste de la scolarisation de l'élève à besoins éducatifs particuliers.



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE ÉCOLE INCLUSIVE

### Qui intervient ?

Des enseignants, en poste dans le 2nd degré, spécialisés, titulaires du CAPPEI ou 2 CA-SH.

### Comment faire la demande ?

L'enseignant ou l'équipe sollicite la coordinatrice.

### CONTACT

[coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr](mailto:coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr)

